

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU CADRE DE GESTION DES PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES DES PERSONNELS**

Délibération n°CA-20220310-9 du jeudi 10 mars 2022

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié en 2012 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** le décret n°2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'Etat
- VU** l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- VU** la circulaire Cnous n°202112231 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires
- VU** l'arrêté rectoral du 7 mars 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

**ENTENDU** l'exposé des motifs présenté par Madame Laurence MAGET-SIEGEL, directrice adjointe du Crous de Paris

### **Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 10 mars 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	20
Nombre de procurations	4
<b>Total des voix</b>	<b>24</b>

Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération n°CA-20220310-3, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à **21** et au total des voix porté à **25**.

### Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le cadre de gestion des prestations d'action sociale des personnels du Crous de Paris, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La plaquette des prestations d'action sociale est annexée à la présente délibération.

Nombre d'abstentions 1

Nombre de voix contre -

**Nombre de voix pour 24**

Fait à Paris, le jeudi 10 mars 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris

  
Christophe KERRERO

PRESTATIONS INTERMINISTERIELLES						
	Aides	Montant	Périodicité	Bénéficiaires	Pièces à fournir	A qui s'adresser
Aides aux familles	Allocation aux parents de jeunes handicapés (enfants de - de 20 ans et enfants poursuivant des études entre 20 et 27 ans)	165,02 €	Mensuelle	Agents éligibles Titulaires ou stagiaires lauréats de concours Contractuels en CDI	Demier avis d'impôts Notification de décision MDPh	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr
	Aide aux centres de loisirs et séjours d'enfants	Selon barème	Ponctuelle	Contractuels en CCD si ancienneté > 6 mois continus et qualité de travail > 50% Contractuels en CCD cumulant plusieurs contrats consécutifs sur les 2 dernières années, si durée totale > 9 mois	Demier avis d'impôts Factures détaillées du centre de loisirs, de centre de culture de vacances... Attestation Cours renseignée, datée et signée	
	Aide à la garde de jeunes enfants	200 à 840 € selon les revenus	Une fois par an	OF ≤ 12 400 €	Demier avis d'impôts Livret de famille Facture cheque ou assistant maternel Attestation de non versement de l'employeur du conjoint	
Billet de congé annuel	Réduction de la SNCF	Selon modalités SNCF	Une fois par an	Agents éligibles	Billet annuel employeur à demander à la SNCF	SNCF 3835

**PRESTATIONS SPECIFIQUES AU CROUS DE PARIS**

	Aides	Montant	Périodicité	Bénéficiaires	Pièces à fournir	A qui s'adresser
Prévention en faveur de la santé et du bien être des agents	Prothèses orthopédiques (pied, hanche, main, coude, genoux)	80 €	Une fois par an	Agents éligibles Titulaires ou stagiaires lauréats de concours Contractuels en CDI	Demier avis d'impôts du foyer Facture acquittée Relève des remboursements sécurité sociale ET mutuelle faisant apparaître le reste à charge	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr
	Ophtique (lunettes ou lentilles)	Non-mutualistes : 150 € Mutualistes : 450 €	Une fois tous les 2 ans	Contractuels en CCD si ancienneté > 6 mois continus et qualité de travail > 50% Contractuels en CCD cumulant plusieurs contrats consécutifs sur les 2 dernières années, si durée totale > 9 mois		
	Prothèses dentaires (y compris orthodontie)	Non-mutualistes : 300 € Mutualistes : 1300 €	Une fois par an	OF ≤ 22 000 €		
	Prothèses auditives	300,00 €	Une fois par an	Agents éligibles		
	ostéopathie	100,00 €	Une fois par an	Agents éligibles		
Soutien à l'éducation des enfants	Bons cadeaux - Rentrée scolaire lycée	130 € en chèques cadeaux	Une fois par an	Enfants des agents éligibles	Certificat de scolarité pour l'année en cours Copie du livret de famille complet (parents et enfants concernés)	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr
	Bons cadeaux - Rentrée universitaire Études supérieures (3 premières années d'études post-bac)	130 € en chèques cadeaux	Une fois par an	Enfants des agents éligibles	Demier avis d'impôts Facture du séjour de l'enfant acquittée Facture des dépenses d'équipement Copie du livret de famille complet (parents et enfant concerné par l'aide)	
	Aide à l'équipement de voyages scolaires ou coloniales (ex trousseau)	155 €	Une fois par an	Agents éligibles OF ≤ 22 000 €		
Promotion de la culture, des loisirs et du sport	Aide aux activités extrascolaires pour les agents	300 €	Plafond annuel / agent	Agents éligibles OF ≤ 22 000 €	Demier avis d'impôts Attestation d'inscription nominative de l'abonnement trimestriel, semestriel ou annuel + montant facture (imprimé Crous)	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr
	Aide aux activités extrascolaires pour les enfants	100 €	Plafond annuel / enfant	Enfants des agents éligibles OF ≤ 22 000 €	Demier avis d'impôts Attestation d'inscription nominative de l'abonnement trimestriel, semestriel ou annuel + montant facture (imprimé Crous) Copie du livret de famille complet (parents et enfant concerné par l'aide)	
	Bons culture	100,00 €	Une fois par an	Agents éligibles	Présence d'au moins 6 mois dans l'établissement Contrat en cours pour les CCD sur le mois de la distribution	
	Chèques vacances	De 100 € à 600 €	Une fois par an	Agents éligibles	Demier avis d'impôts Demande de souscription Copie de la fiche de paie	
Accompagnement des agents en fin de carrière	Bon d'achats départ retraits	150 € en chèques cadeaux	Ponctuel	Titulaires Contractuels en CDI	Demier avis d'impôts	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr
	Prime départ retraite	Pour les agents ayant 10 ans d'ancienneté et plus au Crous attribution d'un montant de 350 € majoré de 100 € par année supplémentaire de présence au Crous	Une seule fois	Titulaires Contractuels en CDI		
Evènements familiaux	Aide au paiement de la caution	550 € maximum	Ponctuel	Agents éligibles OF ≤ 22 000 €	Demier avis d'impôts Contrat de location signé Justificatif du montant de la caution	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr
	Bons d'achat de Noël	140 €/agent 300 € enfant jusqu'à la fin du collège en chèques cadeaux	Une fois par an	Agents éligibles	Pour les enfants : attestation CAF (enfant rattaché au foyer sur le territoire français) Copie du livret de famille complet (parents et enfants concernés)	
	Bons de naissance	100 € en chèque cadeaux	Ponctuel	Agents éligibles	Acte de naissance Attestation CAF	
Aides et secours	Aide suite au décès d'un proche (parent, enfant, conjoint ou personnelisé par un PACS)	550 € maximum	Ponctuel	Agents éligibles	Justificatif du montant des frais d'obèques acquittés ou des frais de transport Justificatif de filiation avec le défunt	Direction des Ressources Humaines prestation.actions sociale@crous-paris.fr

**PRESTATIONS ACCORDEES SUR INSTRUCTION DE L'ASSISTANTE SOCIALE**

	Aides	Montant	Périodicité	Bénéficiaires	Pièces à fournir	A qui s'adresser
Aides et secours	Aide financière	Selon dossier 1 000 € maximum	Par agent et par an	Agents éligibles Les CCD ne peuvent obtenir de prêt	Liste des pièces transmises par l'assistante sociale du personnel (as du premier échange)	Assistante sociale des personnels Tél : 01 40 51 37 10 servicesocial-personnel@crous-paris.fr

**RESTAURATION**

	Tarif de restauration réduit pour l'ensemble des agents sauf les personnels de restauration	Montant	Périodicité	Bénéficiaires	Pièces à fournir	A qui s'adresser
Restauration	Tarif de restauration réduit pour l'ensemble des agents sauf les personnels de restauration	NM ≤ 474 = repas à 3,39 € NM > 474 et ≤ 783 = repas à 4,75 € NM > 783 = repas à 6,20 €	Permanent paiement par carte ou application Izy obligatoire	Tous les agents en activité	Bulletin de paie	